

INFORMATIONS INSCRIPTION

LES INSCRIPTIONS SONT A ENREGISTRER SUR LE SITE SCIENCESCONF.ORG

[Des biais décisionnels aux biais algorithmiques - IAE Paris-Sorbonne - SciencesConf.org](https://www.sciencesconf.org)

Les REGLEMENTS (par les auteurs) et les BONS DE COMMANDE (pour les administrations publiques¹)
Sont à adresser

À Institut Psychanalyse & Management (I.P.&M)
Accompagnés d'une copie du Bulletin d'Inscription et des pièces justificatives (le cas échéant)
à l'adresse suivante

INSTITUT DE PSYCHANALYSE & MANAGEMENT
SECRETARIAT GENERAL : Mme Annick SCHOTT
17, Rue Crampel
33800 BORDEAUX (France)

Contact I.P.&M
Daniel Bonnet
Mobile : 06-07-34-26-92
bonnet.daniel@outlook.com

Contact I.P.&M
Annick Schott
Mobile : 07-86-10-56-63
annickschott@free.fr

Contact
Université Paris 1 Panthéon Sorbonne
Sorbonne Recherche Management
jean-jacques.pluchart@univ-paris1.fr

Contact
IAE Paris-Sorbonne
Sorbonne Recherche Management
gregor.iae@univ-paris1.fr

Les informations et le téléchargement de **l'appel à communications** sont disponibles :

Sur le site Web SciencesConf.org

[Des biais décisionnels aux biais algorithmiques - IAE Paris-Sorbonne - SciencesConf.org](https://www.sciencesconf.org)

Sur le Site Web de l'I.P.&M (Rubrique Colloque)

[ip-m.com \(ip-m.com\)](http://ip-m.com)

Sur le Site Web de l'Université Paris Panthéon-Sorbonne

[Les événements | Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne \(pantheonsorbonne.fr\)](http://pantheonsorbonne.fr)

Sur le Site Web de l'IAE de Paris-Sorbonne Business School

[Toute notre actualité | IAE PARIS - SORBONNE \(iae-paris.com\)](http://iae-paris.com)

Sur le Site Web de la FNEGE (Rubrique > Actualités)

[http://www.fnege.org/actualites?search\[news_type\]=2](http://www.fnege.org/actualites?search[news_type]=2)

Le **bulletin d'inscription** sera adressé aux auteurs. Il sera également disponible sur les sites Web.

INSCRIPTION (2)		
Participants	Frais d'inscription	Souscription à l'ouvrage (*)
	<i>Au plus tard Le 15 Octobre 2021</i>	
Enseignants-chercheurs, Chercheurs Professionnels, Consultants, Experts	330,00 €	Dans la série éditoriale Psychanalyse & Management (ISSN/ISBN) Inclue dans le Tarif d'inscription
Doctorants, Étudiants Publics en recherche d'emploi ...	200,00 € (Justificatif requis)	
Adhésion à l'I.P.&M : Tarif pour une première adhésion <i>Le bulletin d'adhésion est joint au bulletin d'inscription</i>		En SUS : 20,00 €
Repas de Gala (Facultatif)		En SUS : 50,00 €
Les frais d'inscription comprennent les consommations (accueil, pauses, apéritif de clôture), le cocktail déjeunatoire, les actes électroniques, la documentation remise aux participants et un exemplaire de la Revue Psychanalyse & Management dans lequel sont publiés les papiers sélectionnés. Cet exemplaire est adressé directement aux auteurs lors de sa parution, tenant compte du délai nécessaire à son élaboration.		
(*) Le prix catalogue de la publication est de 32,00 €		

¹ NB : Pour les administrations publiques sont enregistrés sur le site CHORUS Pro

² Les Inscriptions et les règlements sont ouverts à compter du 01 Juin 2021. La date de clôture est fixée au 15 Octobre 2021

Colloque
Institut Psychanalyse & Management
25 et 26 Novembre 2021
12, Rue Jean Antoine de Baïf (1^{er} étage)
75013 Paris

Des biais décisionnels aux biais algorithmiques. Les apports de la perspective psychanalytique dans l'étude des biais cognitifs, perceptuels, émotionnels, individuels et collectifs, perçus dans le cadre des organisations digitales. Éclairage de la décision et des processus d'innovations.

BULLETIN INSCRIPTION

LES INSCRIPTIONS SONT A ENREGISTRER SUR LE SITE SCIENCESCONF.ORG

[Des biais décisionnels aux biais algorithmiques - IAE Paris-Sorbonne - SciencesConf.org](https://www.sciencesconf.org)

Les REGLEMENTS (par les auteurs) et les BONS DE COMMANDE (pour les administrations publiques³)
Sont à adresser

Auprès de l'Institut Psychanalyse & Management

Adresser le bulletin d'inscription accompagné du règlement

Ou de la copie du bon de commande et des pièces justificatives (le cas échéant)

Les inscriptions et les règlements sont ouverts à compter du 01 Juin 2021. La date de clôture est fixée au 15 Octobre 2021

INSTITUT DE PSYCHANALYSE & MANAGEMENT

SECRETARIAT GENERAL : Mme Annick SCHOTT

17, Rue Crampel

33800 BORDEAUX (France)

Votre inscription		
<input type="checkbox"/> Mademoiselle <input type="checkbox"/> Madame <input type="checkbox"/> Monsieur	NOM : Prénom	Fonction :
Société ou Organisme :		Téléphone Mobile Courriel
Adresse de Facturation :		Date : Signature :

Mode de règlement (à joindre obligatoirement au bulletin d'inscription)

- Chèque bancaire (à l'ordre de l'Institut Psychanalyse et Management)
 Virement bancaire

Bon de commande universitaire

Pour tout règlement par virement bancaire, merci d'indiquer : **Colloque I.P&M Novembre 2021**

Titulaire du compte : Institut Psychanalyse et Management

Association à but non lucratif, régie par la Loi du 1^{er} Juillet 1901

Siret : 41891428900024 – APE 913^F

Relevé d'Identité Bancaire

Code Banque	Code Guichet	N° compte	Clé Rib.
42559	10 000	0801 389 0628	16
Crédit Coopératif, Montpellier			
IBAN : FR76 4255 9100 0008 0138 9062 816			

³ NB : Pour les administrations publiques sont enregistrés sur le site CHORUS Pro

Bulletin d'Adhésion à l'I.P.&M

Pour une 1^{ère} adhésion à l'association I.P.&M (facultative et en sus des frais d'inscription au colloque)
Merci de remplir le bulletin d'adhésion

Pour un renouvellement de votre adhésion :

Télécharger le bulletin sur le site <http://www.ip-m.com/site/National/PourAdherer>

BULLETIN D'ADHESION ANNEE UNIVERSITAIRE : 2020/2021 ADHESION COURANT JUSQU'AU 31 DECEMBRE 2020		
FICHE DE RENSEIGNEMENTS		
1 ^{ère} Adhésion Adhésion au tarif de 20,00 € <input type="checkbox"/>		
CONTACT PERSONNEL		
NOM :	Prénom :	
Adresse :		
Téléphone :	Fax :	Mobile :
Mail :		
CONTACT PROFESSIONNEL		
Société :		Fonction :
Adresse :		
Téléphone :	Fax :	Mobile :
Mail :		
Mode de règlement :		
Références du règlement :		
Souhaitez-vous recevoir un reçu : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>		

Conditions générales de participation

Le **respect des délais** de remise des documents respectifs facilite la préparation et la bonne organisation. Nous recommandons aux auteurs d'être diligents à tous égards. Cette même règle s'impose pour les inscriptions et pour le règlement des frais d'inscription.

Évaluation : Les communications en V1 sont évaluées de manière anonyme (*blind review process*) par deux réviseurs spécialistes du domaine couvert. Une 3^{ème} révision est sollicitée si un arbitrage est à envisager.

Les communications sont publiées dans les **actes de recherche (actes numérisés)** du colloque. Seules les V2 et les V1 admises en l'état, remises dans les délais, pour les auteurs à jour de leur inscription et du règlement sont publiées dans les actes électroniques.

Les communications, parmi les V2 et les V1 admises en l'état, sont proposées en vue de leur évaluation pour **publication** dans l'une des revues (ISSN) partenaires. Nous invitons les auteurs à remettre la V2 dans le délai prescrit au protocole de soumission. Seules les V2 ou le cas échéant les V3 sont soumises au Comité de Lecture qui statue sur la pré-sélection pour publication. La pré-sélection est subordonnée au **règlement effectif des frais d'inscription** et à la **présentation effective** de la communication au cours de la manifestation par l'auteur ou par l'un des co-auteurs au moins. La pré-sélection est définie par les dispositions respectueuses des protocoles et des règles qui sont celles des revues partenaires et les articles présélectionnés et soumis sont évalués selon les dispositions de leur protocole. Le – ou - les auteurs s'efforcent d'**être présents les deux journées** afin de participer au travail de production de connaissances qui est proposé par la ligne éditoriale du colloque.

Les **frais d'inscription** et le **règlement** sont dus intégralement **pour toute participation**, selon le barème proposé au bulletin d'inscription, sauf conditions particulières accordées expressément. Une **rétractation**, réceptionnée par l'organisateur ou constatée de facto, dix jours avant la date du colloque, entraîne facturation des frais d'inscription à chaque auteur pour un montant égal à 33 % du tarif général correspondant aux frais forfaitaire de gestion des inscriptions, si l'organisateur en a été informé dans la limite de ce délai. Le montant des frais d'inscription au tarif général est dû si l'organisateur n'en a pas été informé par le – ou les – auteur(s) par tous moyens, notamment lorsque le – ou les – auteur(s) ont omis, n'ont pas répondu aux relances relatives à la remise de la V2 ayant entraîné de facto une rétractation, n'ont pas répondu aux relances relatives à l'inscription auprès de l'organisateur, ni effectué quelque diligence à leur charge dont avoir accompli les formalités requises dans les délais auprès de leur institution pour leur prise en charge lorsqu'elle est sollicitée. Dans le cas d'un refus de prise en charge par l'institution d'appartenance, dont l'organisateur est informé dans le délai de dix jours avant la date du colloque, des conditions particulières peuvent être proposées.

NB : Le colloque est susceptible d'être réalisé en visioconférence si les exigences de confinement l'imposent. La réalisation en visioconférence n'entraîne pas révision des tarifs d'inscription et raison des frais liés à l'organisation par un service professionnel. Les participants sont tenus de respecter les exigences sanitaires prescrites par l'organisateur.